



RAPPORT ANNUEL

MAM EURO HIGH YIELD ESG

Code LEI : 969500N4QVMJ5M5O0203

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	14
Déontologie	17

COMPTES ANNUELS	22
------------------------	-----------

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

« MAM EURO HIGH YIELD ESG » permet en mettant en œuvre une stratégie ISR, d'investir sur le marché des obligations spéculatives dites « à haut rendement » offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante.

A titre purement indicatif, l'indice ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons à l'indice « ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index » restent cependant possibles à long terme.

L'indice « ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index » est représentatif du marché des obligations émises en euro de la catégorie High Yield dont l'exposition des émetteurs est plafonnée à 3%. Il est calculé coupons réinvestis. Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com
Ticker Bloomberg : HEC4 Index

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

1. Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM EURO HIGH YIELD ESG repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-

financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion.

Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus ESG

i) Univers analysé

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 400 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indice ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics

Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.

4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

ii) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked »

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Les Green Bonds Principles, Social Bonds Principles, Sustainability Bonds Principles et Sustainability-linked Bonds Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp>

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp>

Le poids des Green bonds, Social Bonds, Sustainable Bonds et Sustainability-Linked Bonds dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché. Le fonds pourra être exposé aux Green bonds, Social Bonds, Sustainable Bonds et Sustainability-Linked Bonds à hauteur de 100% maximum de son actif net.

b) Taux de Sélectivité

L'Univers Analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs de l'indice ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

A Partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires».

Les critères de sélection financiers sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

e) Objectifs de durabilité

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave.

Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).

- Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds).

Les obligations durables sont identifiées grâce à l'outil Bloomberg.

f) Alignement avec la Taxonomie :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

2. Analyse Financière

L'analyse financière se base sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres obligataires considérés par les gérants comme étant ceux ayant le profil rendement/risque le plus attrayant.

Plusieurs types d'approches sont mises en œuvre : sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, positionnement sur la courbe des taux, choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Dans le cadre des investissements en obligations d'émetteurs privés, les équipes de gestion sélectionnent les émetteurs suite à une analyse fondamentale des émetteurs privés afin d'identifier les titres obligataires les plus intéressants dans l'univers d'investissement. Les gérants vont notamment étudier les éléments suivants : les flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans et rapports annuels des sociétés afin notamment d'évaluer leur capacité de remboursement, les équipes de management des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 10
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro et/ou devises (max 10% de l'actif net)
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0 %-100 % Pays hors OCDE : 0 %-25 %
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Inférieur à 10 % de l'actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (à l'exception des Preference Shares pouvant être assimilées à des titres de créances, (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles).

Titres de créance , instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds peut investir en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles (maximum 25% de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10 %) mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori et ce dans la limite de 100% de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de 0 à 10.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds investira principalement dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds sera exposé aux Green bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

Le fonds pourra investir dans des émetteurs de toute nationalité en privilégiant des titres libellés en euro mais pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres non libellés en euro.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 20% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier), gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra de façon discrétionnaire, prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◆ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◆ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux ;
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de change ou d'actions.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : Le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les obligations convertibles ou échangeables resteront dans la limite de 25% de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10%.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 20% de l'actif net.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence « ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index » représentatif du marché des obligations émises en euro de la catégorie High Yield.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires).

Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risque de dilution et de Swing Pricing : Le coût réel lié à l'achat ou la vente des titres en portefeuille peut être différent de leur valeur comptable lors de la valorisation de l'OPC. Cette différence peut découler des coûts de transactions, et des autres coûts (telles que les taxes applicables à l'OPC) et/ou de l'éventuel écart entre les cours acheteur et vendeur des titres sous-jacents. Ces coûts de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur globale de l'OPC et par conséquent la Valeur Liquidative pourra être ajustée afin d'éviter de désavantager les porteurs existants. L'ajustement sera plus ou moins important en fonction de facteurs tels que le volume de transactions, les prix d'achat ou de vente des titres sous-jacents et la méthode de valorisation adoptée pour calculer la valeur de ces titres sous-jacents de l'OPC

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque de volatilité : Risque que le cours d'un placement soit soumis à des fluctuations, plus ou moins fortes.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

4 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année qui s'achève restera inédite dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2^{de} partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux obligations au cours de l'année.

En fin d'année, le fonds a profité des opportunités actuelles sur les marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a conservé une poche Investment Grade et renforcé les secteurs les moins cycliques (télécoms, santé) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Nous sommes positifs sur l'obligataire en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM EURO HIGH YIELD ESG C cap	-11.58 %
MAM EURO HIGH YIELD ESG I cap	-10.77 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -9.49 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	8035332,5	1608918,5
FGBL BUND 10A 0922		4730490	4609230
BCP V M 4.75 11-28	XS2397447025	3914679,5	3949423,51
FGBL BUND 10A 0322		4732370	2177250
AIR FR 3.875 07-26	FR0014004AF5	2436610,86	3330166,94
EUR XEUR FOAT E 0922		2691800	2796100
WPAP TE 3.75 01-29	XS2417090789	2377401,28	3088763,85
VMED O2 3.25 01-31	XS2231188876	2846233,48	2512792,59
JAGU LA 6.875 11-26	XS2010037682	2645236,73	2411838,75
XEUR FOAT EUR 0622		2482170	2524600

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	1181867

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour texte SFDR
- Changement de nom => MAM HIGH Yield en MAM Euro High Yield ESG
- Modification de l'indice de référence => ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index (HEC4)
- Ajustement de la méthodologie de sélection ISR pour la labellisation

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Suppression des droits d'entrée et droits de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM <https://meeschaert-am.com>

Le fonds a obtenu le label ISR en avril 2022.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

Empreinte Carbone

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 11/02/2022 : 178 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 285 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 46.50 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Éléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

• **Éléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM EURO HIGH YIELD ESG
 Identifiant d'entité juridique : 969500N4QVMJ5M5O0203

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 27,10% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille:

Intensité carbone à fin 2022 : 989,58 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022: 0,86 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces 2 indicateurs ne faisaient pas l'objet d'une mesure lors des périodes précédentes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

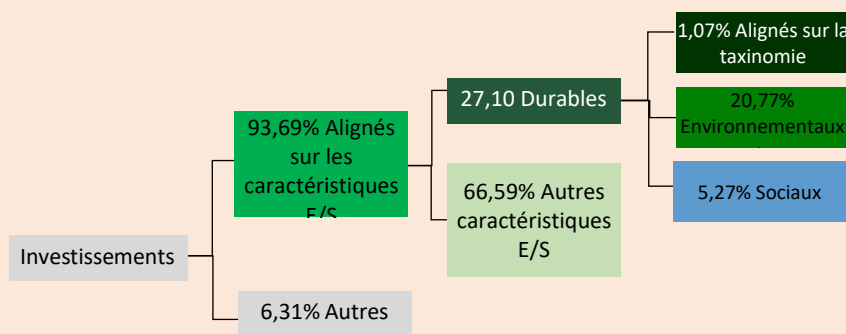
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	Telecommunication	2,47%	Espagne
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	Logiciels et Services	2,31%	US
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	Alimentaire	2,03%	France
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	Automobile	1,92%	US
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	Parmaceutique	1,90%	US
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	Sécurité	1,84%	Suède
ILIAD 5.375% 14-06-27	Telecommunication	1,81%	France
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	Emballages en verre et métal	1,76%	Pays-Bas
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	Pharmaceutique	1,75%	Allemagne
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	Service aux entreprises	1,72%	Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Services de télécommunication	11,28%
Consommation discrétionnaire	7,80%
Consommation de base	0%
Finance	5,16%
Soins de santé	0,75%
Industrie	5,96%
Technologie de l'information	0,98%
Matériaux	2,06%
OPC	1,07%
Immobilier	0,64%
Services aux collectivités	1,90%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

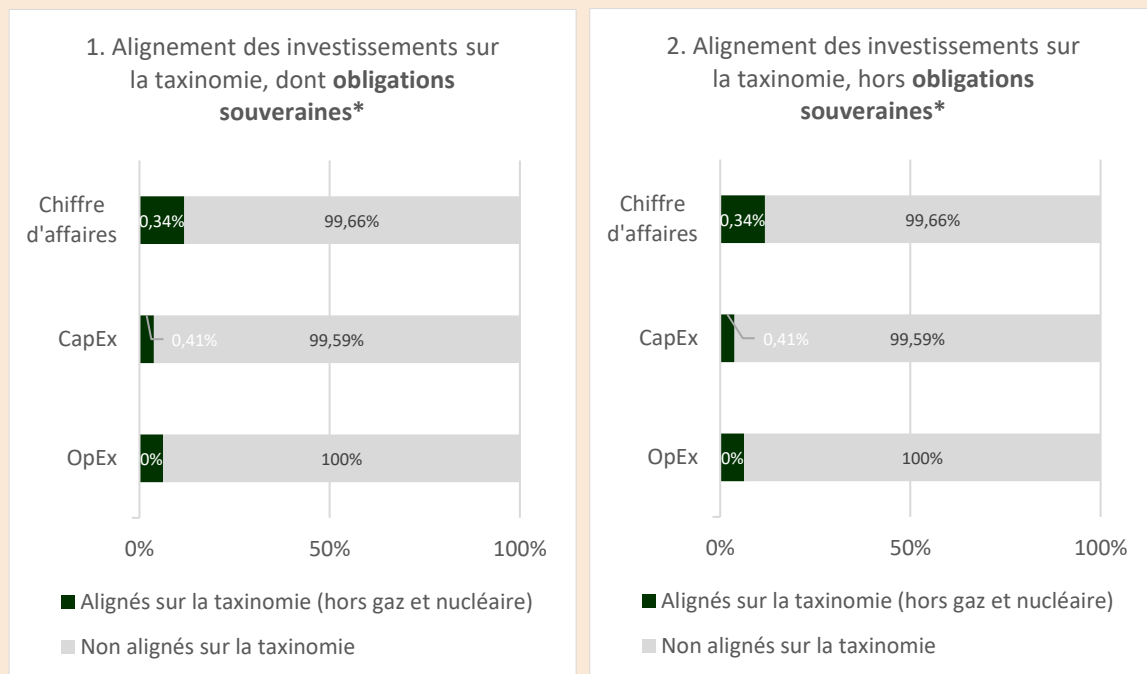
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 39,19% des investissements

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0,26%;transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 0,00%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,00%; transitoires 0,00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0,26%;transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 0,00%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,00%; transitoires 0,00%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine période.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

20,77% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE, soit 79,42% du total des investissements durables avec un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

5,27% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 20,58% du total des investissements durables du FCP.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

6,31% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Le produit financier ne se rapporte pas à un indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM EURO HIGH YIELD ESG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

2023.04.14 18:40:23 +0200

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM EURO HIGH YIELD ESG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM EURO HIGH YIELD ESG relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	122 225 953,80	112 187 373,48
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	111 903 433,30	108 241 427,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 903 433,30	108 241 427,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	10 322 520,50	3 905 595,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 322 520,50	3 905 595,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	40 350,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	40 350,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	955 371,02	93 845,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	955 371,02	93 845,46
COMPTES FINANCIERS	2 992 282,89	3 899 080,48
Liquidités	2 992 282,89	3 899 080,48
TOTAL DE L'ACTIF	126 173 607,71	116 180 299,42

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	134 227 291,94	109 820 392,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 416 431,96	3 906 993,95
Résultat de l'exercice (a,b)	2 872 008,75	2 258 550,68
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	124 682 868,73	115 985 936,65
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	40 350,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	40 350,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	40 350,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 490 738,98	154 012,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 490 738,98	154 012,77
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	126 173 607,71	116 180 299,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	0,00	2 570 550,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 097,32	64,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 316 064,66	3 167 464,17
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 318 161,98	3 167 528,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 776,66	10 541,99
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	16 776,66	10 541,99
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 301 385,32	3 156 986,75
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 615 431,58	1 361 729,36
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 685 953,74	1 795 257,39
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	186 055,01	463 293,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 872 008,75	2 258 550,68

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011683051 - Part MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I : Taux de frais maximum de 0,70% TTC hors OPC gérés par la société de gestion Meeschaert AM.

gérés par la société de gestion Meeschaert AM.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement : A compter du 21/06/2021:

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement.

Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	115 985 936,65	81 654 278,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	43 663 468,21	48 138 493,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 808 334,92	-16 045 041,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 965 047,73	3 792 743,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 235 046,46	-527 483,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	219 473,90	38 550,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-184 348,00	-13 200,00
Frais de transactions	-800 200,92	-475 549,86
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 768 731,20	-2 412 780,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 055 879,72	712 851,48
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-712 851,48	-3 125 632,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-40 350,00	40 350,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	40 350,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-40 350,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 685 953,74	1 795 257,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	320,68 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	124 682 868,73	115 985 936,65

(*) N : Résultat de fusion avec le FCP MAM Euro PLUS 2021 le 03/08/2021 pour 320.68 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	901 065,67	0,72
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 002 367,63	89,03
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	111 903 433,30	89,75
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	111 002 367,63	89,03	0,00	0,00	901 065,67	0,72	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 282,89	2,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	12 097 760,28	9,70	48 631 523,01	39,00	51 174 150,01	41,04
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 992 282,89	2,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	916 621,02
	Coupons et dividendes en espèces	38 750,00
TOTAL DES CRÉANCES		955 371,02
DETTES		
	Achats à règlement différé	495 004,58
	Rachats à payer	859 333,38
	Frais de gestion fixe	136 401,02
TOTAL DES DETTES		1 490 738,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-535 367,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	658 845,589	20 693 070,44
Parts rachetées durant l'exercice	-466 972,176	-14 572 558,34
Solde net des souscriptions/rachats	191 873,413	6 120 512,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 796 148,085	
Part MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 884,182	22 970 397,77
Parts rachetées durant l'exercice	-517,658	-6 235 776,58
Solde net des souscriptions/rachats	1 366,524	16 734 621,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 341,470	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 382 639,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	232 791,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 181 867,00
	FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	1 181 867,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 181 867,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 872 008,75	2 258 550,68
Total	2 872 008,75	2 258 550,68

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 723 298,29	1 572 717,64
Total	1 723 298,29	1 572 717,64

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 148 710,46	685 833,04
Total	1 148 710,46	685 833,04

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 416 431,96	3 906 993,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-12 416 431,96	3 906 993,95

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 515 550,40	3 035 212,54
Total	-8 515 550,40	3 035 212,54

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 900 881,56	871 781,41
Total	-3 900 881,56	871 781,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	64 852 140,57	68 847 338,14	81 654 278,09	115 985 936,65	124 682 868,73
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C en EUR					
Actif net	62 490 294,51	64 279 383,15	69 331 251,14	89 965 358,17	85 397 377,58
Nombre de titres	2 069 838,885	1 942 879,457	2 061 468,635	2 604 274,672	2 796 148,085
Valeur liquidative unitaire	30,19	33,08	33,63	34,54	30,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,37	-0,26	-0,20	1,16	-3,04
Capitalisation unitaire sur résultat	0,82	0,65	0,52	0,60	0,61
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I en EUR					
Actif net	2 361 846,06	4 567 954,99	12 323 026,95	26 020 578,48	39 285 491,15
Nombre de titres	210,668	368,562	969,446	1 974,946	3 341,470
Valeur liquidative unitaire	11 211,22	12 393,99	12 711,41	13 175,33	11 756,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	139,24	-98,93	-76,82	441,42	-1 167,41
Capitalisation unitaire sur résultat	413,01	350,81	305,01	347,26	343,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	2 000 000	1 841 950,00	1,48
GRUENENTHAL 3.625% 15-11-26	EUR	1 400 000	1 292 512,67	1,04
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	2 000 000	1 938 486,67	1,55
PROGROUP AG 3.0% 31-03-26	EUR	1 400 000	1 251 642,00	1,01
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	1 800 000	1 730 373,16	1,38
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	2 800 000	2 555 172,67	2,05
TOTAL ALLEMAGNE			10 610 137,17	8,51
AUTRICHE				
AMS AGA 6.0% 31-07-25	EUR	800 000	770 756,00	0,62
TOTAL AUTRICHE			770 756,00	0,62
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	1 200 000	956 630,93	0,77
TOTAL BELGIQUE			956 630,93	0,77
DANEMARK				
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	1 000 000	1 013 633,96	0,81
TOTAL DANEMARK			1 013 633,96	0,81
ESPAGNE				
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	1 500 000	1 262 646,06	1,01
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	1 000 000	787 870,55	0,63
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	3 000 000	2 732 370,00	2,19
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	500 000	461 025,56	0,37
TOTAL ESPAGNE			5 243 912,17	4,20
ETATS-UNIS				
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	2 200 000	1 783 510,67	1,43
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	2 200 000	2 095 908,83	1,68
AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28	EUR	800 000	756 738,67	0,61
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 500 000	1 331 059,31	1,07
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2.375% 01-03-28	EUR	1 000 000	829 298,61	0,66
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	2 200 000	2 117 586,95	1,70
IQVIA 1.75% 15-03-26	EUR	1 800 000	1 666 206,00	1,34
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	1 200 000	1 022 784,00	0,82
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	1 600 000	1 547 149,33	1,24
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	1 000 000	987 686,67	0,79
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS	EUR	1 800 000	1 684 518,00	1,35
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	800 000	734 114,67	0,59
TOTAL ETATS-UNIS			16 556 561,71	13,28
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	1 000 000	1 002 949,18	0,80
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	1 200 000	1 031 116,67	0,83
TOTAL FINLANDE			2 034 065,85	1,63
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	2 200 000	1 878 046,27	1,50
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	1 200 000	1 079 963,33	0,87
ALTICE FRANCE 3.375% 15-01-28	EUR	1 000 000	765 287,50	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ATOS SE 1.0% 12-11-29	EUR	500 000	315 232,33	0,26
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 3.5% 01-03-25	EUR	1 400 000	1 340 711,56	1,08
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	600 000	581 077,67	0,47
BQ PO 3.0% 09-06-28 EMTN	EUR	1 000 000	950 120,89	0,76
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	1 000 000	821 005,00	0,66
EDF 2.625% PERP	EUR	1 600 000	1 277 222,79	1,02
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	1 600 000	1 603 904,11	1,28
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 500 000	1 532 710,45	1,23
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	1 000 000	845 261,58	0,68
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	2 000 000	1 997 099,45	1,60
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	500 000	394 918,06	0,32
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	1 500 000	1 398 292,50	1,12
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	2 600 000	2 240 374,50	1,80
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	1 000 000	872 282,50	0,70
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	800 000	691 492,46	0,55
SFR GROUP 5.875% 01-02-27	EUR	1 800 000	1 622 314,00	1,30
TSA TF/TV PERP - EN DEFAULT	EUR	110 000	110,00	0,00
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	600 000	587 094,82	0,48
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	1 000 000	818 141,23	0,65
VERALLIA SASU 1.875% 10-11-31	EUR	1 600 000	1 256 478,36	1,01
TOTAL FRANCE			24 869 141,36	19,95
IRLANDE				
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	2 000 000	1 679 806,67	1,34
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	1 200 000	1 016 906,79	0,82
TOTAL IRLANDE			2 696 713,46	2,16
ITALIE				
AUTOSTRADA PER L ITALIA 2.0% 04-12-28	EUR	1 400 000	1 155 474,37	0,92
CASTOR 6.0% 15-02-29	EUR	800 000	731 104,00	0,59
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	600 000	650 266,67	0,53
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	800 000	732 503,00	0,58
RIMINI BID E3R+5.25% 14-12-26	EUR	1 000 000	901 065,67	0,73
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	EUR	800 000	624 309,75	0,50
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 838 778,16	1,47
TOTAL ITALIE			6 633 501,62	5,32
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28	EUR	1 500 000	1 210 552,50	0,97
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	EUR	1 000 000	752 291,67	0,60
EDREAMS ODIGEO 5.5% 15-07-27	EUR	600 000	492 496,00	0,39
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	600 000	490 237,50	0,40
STENA INTL 3.75% 01-02-25	EUR	800 000	753 022,67	0,60
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	1 400 000	1 212 837,50	0,98
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	1 200 000	1 110 130,43	0,89
TOTAL LUXEMBOURG			6 021 568,27	4,83
MEXIQUE				
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	600 000	485 450,71	0,39
TOTAL MEXIQUE			485 450,71	0,39
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	1 000 000	877 097,71	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	EUR	1 000 000	805 156,67	0,65
IPD 3 BV 5.5% 01-12-25	EUR	1 400 000	1 339 399,44	1,07
KPN 6.0% PERP	EUR	1 800 000	1 806 897,58	1,45
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	2 000 000	1 950 001,67	1,56
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	1 600 000	1 353 764,44	1,08
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	1 600 000	1 521 583,01	1,22
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	2 200 000	1 691 530,79	1,35
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	1 200 000	1 031 870,58	0,83
TITAN HOLDINGS II BV 5.125% 15-07-29	EUR	2 200 000	1 806 687,67	1,45
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	2 000 000	1 901 764,11	1,53
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	1 000 000	780 334,17	0,63
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	EUR	1 200 000	985 861,79	0,79
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	1 000 000	813 689,32	0,65
TOTAL PAYS-BAS			18 665 638,95	14,97
ROYAUME-UNI				
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE 6.75% 30-11-29	EUR	1 000 000	748 417,50	0,60
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	EUR	1 000 000	845 429,17	0,68
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	1 800 000	1 647 393,13	1,32
INEOS QUATTRO FINANCE 2 2.5% 15-01-26	EUR	1 200 000	1 037 246,00	0,83
VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31-01-31	EUR	1 600 000	1 304 266,67	1,04
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	1 000 000	891 042,40	0,72
VODAFONE GROUP 4.2% 03-10-78	EUR	1 500 000	1 380 661,95	1,11
TOTAL ROYAUME-UNI			7 854 456,82	6,30
SUEDE				
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28-01-28	EUR	1 000 000	706 313,84	0,57
INTRUM AB 9.25% 15-03-28	EUR	800 000	795 588,40	0,64
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	2 200 000	2 037 471,33	1,64
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	1 000 000	1 069 622,50	0,86
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	1 200 000	989 094,00	0,79
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	2 000 000	1 893 174,25	1,51
TOTAL SUEDE			7 491 264,32	6,01
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			111 903 433,30	89,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			111 903 433,30	89,75
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	EUR	100	1 181 867,00	0,95
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	850	9 140 653,50	7,33
TOTAL FRANCE			10 322 520,50	8,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 322 520,50	8,28
TOTAL Organismes de placement collectif			10 322 520,50	8,28
Créances			955 371,02	0,77
Dettes			-1 490 738,98	-1,20
Comptes financiers			2 992 282,89	2,40
Actif net			124 682 868,73	100,00

Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	3 341,470	11 756,94
Parts MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	2 796 148,085	30,54

